

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023

2023 DU 166 Dénomination allée Claude et Catherine Rich (6^{ème}).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2023, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Claude et Catherine Rich " à un terre-plein du boulevard Raspail à Paris (6^{ème}) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 28 novembre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " allée Claude et Catherine Rich " est attribuée au terre-plein central du boulevard Raspail, voie publique, commençant rue Vavin et finissant place Pablo Picasso, à Paris (6^{ème}) ;

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO